Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200818-20240408-2024-022-FP-VM-DE

Accusé certifié exécu

Réception par le préfe Publication: 12/04/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



## MAIRIE **42330 CUZIEU**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres

19

Présents Votants

En exercice

18

16

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE

LE 08 AVRIL À 20 HEURES 00

Date de la convocation du conseil municipal : 28 mars 2024

Présents: Jean-François RASCLE - Ghislaine GARNIER - Vincent GRANJON - Laila GAUTHIER - Gérard LECLERCQ - Joëlle JULLIEN - Christian TORRON - Marie-Josée GUBIEN - Philippe BOULOUMIÉ - Bruno SAUVIAC - Véronique MOUNIER - Christine VAN LANDER - Céline KNAP - Richard TISSEUR - Cédrie

PASSOS - Nadège JACHEZ - Ivann LECOURT - Lucie TEPPE DUPELOT - Vincent CLAPEYRON

Excusés avec pouvoir:

Nadège JACHEZ à Lucie TEPPE DUPELOT

Ivann LECOURT à Laila GAUTHIER

Excusés:

Cédric PASSOS

Secrétaire de séance :

Marie-Josée GUBIEN

## 2024.22 - REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR LES COMMERCES

Monsieur le Maire rappelle la délibération en date du 4 juin 2018 instituant une redevance annuelle d'occupation du domaine public de 50 € et celle en date du 10 mai 2021 la revalorisant à 30 € d'occupation mensuelle pour une semaine de présence par mois.

Il propose de rectifier la rédaction en fixant à 30 € la redevance mensuelle, pour une journée de présence par semaine, d'occupation du domaine public.

Il est demandé au Conseil Municipal:

- De fixer la redevance d'occupation du domaine public à 30 € par mois pour une présence d'une journée par
- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 18 voix pour :

- Fixe la redevance d'occupation du domaine public à 30 € par mois pour une présence d'une journée par semaine,
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire ou à son représentant pour prendre toutes les mesures et signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La Secrétaire de séance, Marie-Josée GUBIEN

Le Maire,

Jean-François RASCLE,